



autorisation de licenciement un salarié protégé

Par **palnono**, le **20/07/2010** à **00:19**

j'ai à mon encontre une demande d'autorisation de licenciement puisque salarié protégé après un premier refus de l'inspection et un deuxième de sa supérieur le responsable parisien lui déboute les 2 inspecteurs et autorise mon licenciement curieux mais c'est comme ça hors le départ de la procédure est sur un premier mandat depuis avril 2010 j'ai été réélu en délégation unique et aussi après vote du CE élu secrétaire. ma question est de savoir si le directeur peut me licencier sachant que je suis sur un nouveau mandat ou si il doit refaire quelque procédure que ce soit

mon cas a l'air compliqué car je ne trouve rien qui puisse m'aider à en savoir plus

merci pour votre aide

Par **miyako**, le **21/07/2010** à **00:16**

Bonsoir,

Comme vous êtes secrétaire du CE, il faut l'avis de CE actuel.

De plus, vous pouvez faire un recours.

Si votre patron vous licencie et que le recours soit en votre faveur, votre patron devra vous réintégrer et vous payer tous vos salaires. Si le recours devant le TA dure plusieurs mois, ça risque de coûter très cher à l'entreprise en rappel de salaire et dommages et intérêts.

Votre syndicat devrait pouvoir vous expliquer tout cela et éventuellement, faire un courrier dans ce sens à votre employeur.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH